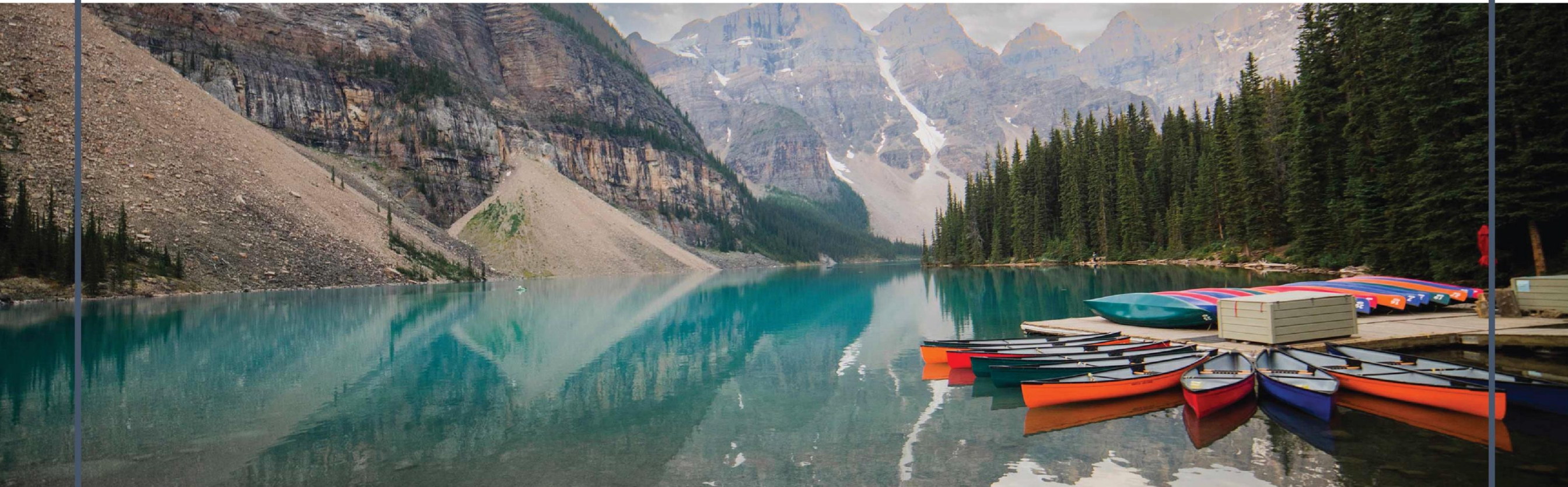




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

Commissariat aux langues officielles

Numéro de catalogue : SF1-12F-PDF

ISSN: 2818-7555

À moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur du Commissariat aux langues officielles. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commissariat aux langues officielles

30, rue Victoria, 6^e étage Gatineau (Québec) K1A 0T8

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le commissaire aux langues officielles, 2025

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024 à 2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Commissariat aux langues officielles appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 du Commissariat aux langues officielles. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du Commissariat aux langues officielles au cours de l'exercice 2024-2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) dont l'élaboration de la SFDD et des SMDD doit tenir compte. Ces principes de base ont été examinés et intégrés dans la SMDD du Commissariat aux langues officielles et dans le rapport sur la SMDD 2024 à 2025.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle du Commissariat aux langues officielles rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient



également compte des progrès réalisés dans le cadre d’initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la SFDD.

Engagements du Commissariat aux langues officielles





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Les inégalités sociales, économiques et environnementales persistent au Canada. Ces inégalités touchent de manière disproportionnée les peuples autochtones, les membres des communautés racisées (les « minorités visibles ») et les personnes en situation de handicap.

L’inégalité et l’injustice environnementales sont des manifestations des inégalités au Canada. Bien que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution touchent l’ensemble de la population canadienne, leurs effets ne sont pas distribués de façon égale. L’atténuation des effets d’un environnement changeant d’une manière inclusive profitera à tous les membres de la population canadienne, en particulier aux personnes marginalisées ou à risque.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Offrir une formation sur les compétences culturelles autochtones ou une formation sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones Programme : Direction générale de la gestion intégrée	Indicateur de rendement : Pourcentage d’employés qui ont suivi une formation sur les compétences culturelles autochtones (interne ou externe) Point de départ : 0 % Cible : 75 %	Les fonctionnaires sont bien placés pour contribuer à établir des relations respectueuses avec les peuples autochtones du Canada. Cette mesure propose aux fonctionnaires d’accroître leurs compétences culturelles et leurs connaissances de la Déclaration des Nations Unies, en plus de les sensibiliser aux enjeux liés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies. Les objectifs ou ambitions pertinents : 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l’adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière.	Résultat de l’indicateur : Terminé Notes : Comme indiqué précédemment, des sessions d’information sur les relations couronne-autochtones ont eu lieu en septembre 2023. Au total, 113 employés ont participé en personne ou virtuellement, ce qui représente environ 65 % du personnel. Ces sessions visaient à sensibiliser les employés et les aider à comprendre la relation entre la Couronne et les peuples autochtones. De plus, en février 2025, des sessions optionnelles ont été offertes à l’ensemble du personnel. Ces sessions portaient sur la sensibilisation aux peuples autochtones. Environ 50 employés y ont participé.

Thème de la cible : Prendre des mesures contre les inégalités

Cible : Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d’une minorité visible (président du Conseil du Trésor)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Favoriser la diversité, l’inclusion et l’accessibilité dans la fonction publique fédérale	Le thème de la rencontre générale du Commissariat 2023-2024 était « La diversité et l’inclusion ». Programme : Direction générale de la gestion intégrée	Indicateur de rendement : Une formation sur la diversité et l’inclusion a eu lieu lors de la rencontre générale du 14 juin 2023. Point de départ : Sans objet Cible : Tous les employés présents à la rencontre générale ont reçu une formation sur la diversité et l’inclusion.	Bien que le Commissariat soit reconnu comme une organisation qui incarne l’équité, la diversité et l’inclusion et qui compte un effectif profondément déterminé à respecter sa mission et son mandat, il lui est toujours possible de s’améliorer. Par conséquent, en décrétant le thème de sa rencontre générale « La diversité et l’inclusion », le Commissariat contribue de façon continue à favoriser ces valeurs. Les objectifs ou ambitions pertinents : 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l’adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière.	Résultat de l’indicateur : Terminé Notes : Comme indiqué précédemment, lors de la rencontre générale du 14 juin 2023, le thème de la journée était la diversité et l’inclusion. Une présentation/formation a eu lieu en après-midi. De plus, plusieurs sessions de sensibilisation/conférences ont aussi eu lieu en ce sens (p. ex. conférencière à la rencontre générale de 2025, activité pour le lancement du PAEEDI avec invité spécial, etc.).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Le Commissariat entame la première année d’exécution du plan d’action découlant de son plan d’accessibilité 2023-2025, où plusieurs mesures sont prises selon différents domaines. Programme : Direction générale de la gestion intégrée	Indicateur de rendement : Une multitude de mesures sur la diversité, l’inclusion et l’accessibilité dans la fonction publique fédérale ont été documentées dans le Plan sur l’accessibilité du Commissariat 2023. Point de départ : Sans objet Cible : Le rapport de progrès sur le Plan sur l’accessibilité du Commissariat 2023 sera fourni lors du dépôt du premier rapport sur la SMDD de 2023 à 2027 du Commissariat.	Bien que le Commissariat soit reconnu comme une organisation qui incarne l’équité, la diversité et l’inclusion et qui compte un effectif profondément déterminé à respecter sa mission et son mandat, il lui est toujours possible de s’améliorer. Le Plan sur l’accessibilité du Commissariat 2023 contribue de façon directe à cet objectif. Les objectifs ou ambitions pertinents : 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l’adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière.	Résultat de l’indicateur : Terminé Notes : Les rapports d’étape sur la mise en œuvre des deux premières années du plan d’accessibilité 2023-2025 ont été publiés sur le site Internet du Commissariat (https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/accessibilite)
Embaucher 5 000 nouveaux fonctionnaires en situation de handicap	Participation du Commissariat au Salon de l’emploi du Congrès canadien annuel sur l’inclusion des personnes en situation de handicap ➤ 26 mai 2023 Programme : Direction générale de la gestion intégrée Accroître l’utilisation des répertoires de personnes en situation de handicap des organismes centraux (p. ex. : Programme fédéral d’expérience de travail étudiant) ➤ Deux messages par année (juin et décembre) aux gestionnaires	Indicateur de rendement : Pourcentage d’employés qui s’auto-identifient en situation de handicap Point de départ : 2,4 % Cible : 9 %	Bien que le Commissariat soit reconnu comme une organisation qui incarne l’équité, la diversité et l’inclusion et qui compte un effectif profondément déterminé à respecter sa mission et son mandat, il lui est toujours possible de s’améliorer. Le Commissariat tient compte des besoins des personnes en situation de handicap depuis bien avant l’entrée en vigueur de la <i>Loi canadienne sur l’accessibilité</i>. La deuxième mesure servira à accroître l’utilisation des répertoires de personnes en situation de handicap des organismes	Résultat de l’indicateur : Terminé Notes : Comme indiqué précédemment, la gestionnaire du centre d’expertise en RH, accompagnée de certains gestionnaires d’embauche, a participé à l’événement comme représentant du Commissariat. En date du 1^{er} avril 2025, le taux de représentation pour les personnes en situation de handicap était de 6 %. Il est à noter qu’un plan d’action sur l’équité en matière d’emploi, la diversité et l’inclusion a été lancé en avril 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	pour promouvoir les ressources de la Commission de la fonction publique en matière d’accessibilité		centraux (p. ex. : Programme fédéral d’expérience de travail étudiant). Les objectifs ou ambitions pertinents : 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant l’adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière.	La gestionnaire du centre d’expertise en RH a envoyé les messages comme convenu.
	Tous les employés doivent ajouter dans leur plan d’apprentissage 2023-2024 la formation Favoriser l’inclusion des personnes en situation de handicap et la levée des obstacles à l’accessibilité (INC115) , qui doit être terminée d’ici le 31 décembre 2023. Cette formation s’inscrit dans le cadre du plan d’accessibilité mis en œuvre le 1 ^{er} janvier 2023. Programme : Direction générale de la gestion intégrée	Indicateur de rendement : Pourcentage d’employés qui ont suivi la formation Favoriser l’inclusion des personnes en situation de handicap et la levée des obstacles à l’accessibilité (INC115) Point de départ : Sans objet Cible : 100 %	Bien que le Commissariat soit reconnu comme une organisation qui incarne l’équité, la diversité et l’inclusion et qui compte un effectif profondément déterminé à respecter sa mission et son mandat, il lui est toujours possible de s’améliorer. Le Commissariat tient compte des besoins des personnes en situation de handicap depuis bien avant l’entrée en vigueur de la <i>Loi canadienne sur l’accessibilité</i> . Les objectifs ou ambitions pertinents : 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires, et en encourageant	Résultat de l’indicateur : Terminé Notes : Comme indiqué précédemment, la formation a été incluse dans la lettre d’appel pour les ententes de rendement 2023-2024 datée du 9 mai 2023. La formation devait être terminée au plus tard le 31 décembre 2023. En date du 8 janvier 2024, 97 % des employés avaient terminé la formation.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			l’adoption de lois, de politiques et de mesures adéquates en la matière.	

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités** », mais ne concerne pas une cible précise de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Autre	Programme : Sans objet	Indicateur de rendement : Sans objet Point de départ : Sans objet Cible : Sans objet	Les objectifs ou ambitions pertinents : Sans objet	Résultat de l’indicateur : Sans objet Notes : Sans objet

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 10 – Inégalités réduites

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Commissariat soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Sans objet	Sans objet	Sans objet



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

En passant à une économie plus propre et plus circulaire, qui donne la priorité à la réduction de la consommation et de la production de déchets, à la réutilisation des ressources déjà extraites et à la recherche de processus et de technologies qui adoptent une approche systémique globale afin de réduire les déchets dans l’ensemble de l’économie, nous pouvons contribuer à réduire les incidences négatives sur l’environnement. Cela permet également d’améliorer la résilience face aux pénuries de ressources, à la hausse ou à la volatilité des prix et aux interruptions de la chaîne d’approvisionnement.

Thème de la cible : Véhicules zéro émission

Cible : Pour l’année modèle 2030, au moins 60 % des ventes de véhicules légers neufs sont des véhicules zéro émission, et 100 % des ventes de véhicules sont des véhicules zéro émission pour l’année modèle 2035 (ministre des Transports; ministre de l’Environnement et du Changement climatique).

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Véhicules zéro émission ➤ Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Si la voiture du commissaire aux langues officielles (le commissaire) doit être remplacée, elle sera choisie selon les critères de véhicule léger et zéro émission déterminés. Programme : Direction générale de la gestion intégrée	Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission. Point de départ : La voiture du commissaire est une Ford Fusion Energi 2018 hybride rechargeable. Cible : La prochaine voiture sera choisie d’après ces critères et figurera aussi sur la liste du gouvernement fédéral pour les véhicules des cadres. ○ Guide de référence des véhicules exécutifs 2023	Bien que le Commissariat ne possède qu’un seul véhicule, il s’engage à appuyer cet objectif en suivant les critères établis pour l’achat éventuel d’un nouveau véhicule. Les objectifs ou ambitions pertinents : 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Résultat de l’indicateur : Sans objet Notes : Le Commissariat n’a pas acheté de nouveau véhicule au cours de la dernière année (le commissaire utilise toujours sa Ford Fusion Energi 2018 hybride rechargeable). L’achat de la nouvelle voiture du commissaire, lorsqu’il sera le temps de la remplacer, se fera conformément aux critères de véhicule léger et zéro émission.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l’environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l’approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d’approvisionnement écologique	Tous les agents d’approvisionnement et détenteurs de carte de crédit du Commissariat ont suivi la formation sur les achats écologiques « Achats écologiques (COR405) » de l’École de la fonction publique. Programme : Direction générale de la gestion intégrée	Indicateur de rendement : Tous les agents d’approvisionnement et détenteurs de carte de crédit du Commissariat ont suivi la formation sur les achats écologiques. Point de départ : 47 % Cible : 100 %	Les objectifs ou ambitions pertinents : 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Résultat de l’indicateur : En 2024-2025, 93 % des agents d’approvisionnement ont suivi la formation sur les achats écologiques. Notes : Sans objet

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission », mais ne concerne pas une cible précise de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Autre	Programme : Sans objet	Indicateur de rendement : Sans objet Point de départ : Sans objet Cible : Sans objet	Les objectifs ou ambitions pertinents : Sans objet	Résultat de l’indicateur : Sans objet Notes : Sans objet

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Commissariat soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Sans objet	Sans objet	Sans objet



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Les effets des changements climatiques d'origine humaine ont des répercussions partout au pays. Les changements climatiques nuisent à la santé des membres de la population canadienne, surtout à celle des populations plus à risque, comme les jeunes, les personnes âgées, les communautés autochtones, les personnes souffrant de maladies chroniques et les collectivités marginalisées, à faible revenu et racisées.

Pour prendre des mesures efficaces et urgentes contre les changements climatiques, il faut passer à une économie carboneutre en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les polluants climatiques de courte durée de vie, tout en continuant à accroître la prospérité et en exploitant les possibilités offertes par les marchés émergents comme les énergies renouvelables et les technologies propres. Par ailleurs, le Canada doit s'adapter aux changements climatiques en renforçant la résilience et en réduisant la vulnérabilité des communautés, des régions, des écosystèmes et des secteurs économiques aux effets de ces changements.

L'intensification des efforts visant à atténuer davantage les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques contribuent au développement durable et permettent de garantir que les générations futures seront en mesure de subvenir à leurs besoins.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Définir les risques liés aux changements climatiques et en tenir compte dans la planification fédérale

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
À partir de 2022 et à intervalles réguliers (ne dépassant pas 10 ans) par la suite, tous les ministères fédéraux continuent d’évaluer les risques liés au climat et prennent des mesures pour réduire les risques les plus importants. Par exemple, les risques et les stratégies potentielles de réduction des risques sont intégrés dans les processus de continuité des activités ou de planification des risques du ministère ou dans des processus équivalents.	Le Commissariat prendra en compte les grandes tendances et les bonnes pratiques en matière de gestion de risque. Cette gestion de risque appuiera la planification stratégique et le plan opérationnel intégré pour des mesures concrètes, notamment la réduction des voyages. Programme : Direction générale de l’orientation stratégique et des relations externes (auparavant la Direction générale des politiques et des communications)	Indicateur de rendement : Le Commissariat ajoutera une évaluation du changement climatique dans son profil de risque. Point de départ : Sans objet Cible : Un paragraphe sur l’évaluation du changement climatique figurera dans le processus de planification stratégique de l’organisation.	Les objectifs ou ambitions pertinents : 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Résultat de l’indicateur : En cours de réalisation Notes : Ce sujet sera abordé dans le cadre de la planification stratégique prévue en automne 2025.

Cible : Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l’intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des activités du gouvernement.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Les ministères peuvent rendre compte de ces engagements et d’autres engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert par le moyen de leurs stratégies ministérielles de développement durable.	Inclure l’informatique verte dans sa stratégie de gestion de l’information et technologie de l’information ➤ Réduire le nombre d’imprimantes utilisé au Commissariat ➤ Renouvellement du contrat d’imprimante – nov. 2024 ➤ Moins de pages à imprimer pour les demandes d’accès à l’information et de protection des renseignements personnels ➤ Mise en œuvre « officielle » de la signature électronique ➤ Stratégie infonuagique Diminution de l’utilisation de produit promotionnel sur papier ➤ Recours aux réseaux sociaux et au site Web au lieu du papier pour la promotion ➤ Utilisation des équipements à écran tactile dans les kiosques Mise en œuvre du modèle de travail hybride commun	Indicateur de rendement : ➤ Réduction des imprimantes au 30, rue Victoria ➤ Migration des outils numériques déterminée dans la stratégie infonuagique Point de départ : ➤ Cinq imprimantes au 30, rue Victoria ➤ Six solutions numériques de l’infrastructure pour la migration infonuagique ➤ Deux solutions numériques sur le Web ➤ Évaluation des solutions d’affaires électroniques pour la migration vers l’infonuagique Cible : ➤ Deux imprimantes au 30, rue Victoria ➤ Migration complète des six solutions numériques de l’infrastructure pour la migration infonuagique ➤ Migration complète des deux solutions numériques sur le Web	Les objectifs ou ambitions pertinents : 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Résultat de l’indicateur : • Terminé : la migration du formulaire de plainte en ligne (après certains délais liés aux priorités organisationnelles et à un manque de capacité et de connaissance) et la désactivation de l’outil de gestion de la bibliothèque qui font face à Internet. • Le plan de migration des solutions d’affaire vers l’infonuagique n’est plus requis. Les deux solutions seront migrées vers l’infonuagique en T1 2025-2026. Notes : L’équipe des communications du Commissariat ne fait plus d’impression papier de rapports ou autres documents, mais inclut plutôt un lien URL dans les publications publiées sur les médias sociaux ou dans les communiqués. L’utilisation des équipements à écran tactile est utilisée dans les kiosques auxquels nous participons.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Programme : Direction générale de l’orientation stratégique et des relations externes (auparavant la Direction générale des politiques et des communications) et Direction générale de la gestion intégrée.	➤ Établir le plan de migration des solutions d’affaires électroniques pour la migration vers l’infonuagique		Le Commissariat a déjà la signature électronique par l’entremise de Microsoft Word, Excel et Adobe Acrobat, et Entrust. Cette pratique est établie et utilisée dans l’ensemble de l’organisation. L’adoption d’une solution similaire à DocuSign n’est donc pas requise.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts** », mais ne concerne pas une cible précise de la SFDD.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L’OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Autre	Programme : Sans objet	Indicateur de rendement : Sans objet Point de départ : Sans objet Cible : Sans objet	Les objectifs ou ambitions pertinents : Sans objet	Résultat de l’indicateur : Sans objet Notes : Sans objet

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation du Commissariat soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Intégration du développement durable

Le Commissariat aux langues officielles continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles du processus d'évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS) de la SFDD. L'ÉEÉS d'une politique, d'un programme ou d'une proposition réglementaire comprend une analyse des effets sur le climat, la nature, l'environnement et l'économie de la proposition en question.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations du Commissariat aux langues officielles sont publiées lorsqu'une initiative qui a fait l'objet d'une évaluation stratégique environnementale et économique détaillée est mise en œuvre ou annoncée (voir [ici](#)). L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques d'une initiative, y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ont été pris en considération lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Le Commissariat aux langues officielles n'a pas reçu de propositions annoncées ou mises en œuvre en 2024-2025 sujettes à une ÉEÉS détaillée.

